

passage du Nord-Ouest, et il m'avait répondu qu'il utiliserait sa règle à calcul pendant le week-end. Peut-il nous communiquer les résultats et nous indiquer la quantité de mazout requise?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, c'est en fait l'une des questions que nous avons posées, car il y a, d'une part, la quantité de mazout que le navire peut transporter et, d'autre part, la quantité de combustible qu'il consommera au cours d'un tel voyage. Nous avons demandé combien de temps durera le voyage et quelle quantité de mazout le navire aura vraisemblablement à son bord. Dès que nous le saurons, nous en ferons part au député.

### LA DÉFENSE NATIONALE

#### L'AMÉNAGEMENT D'ABRIS ANTI-NUCLÉAIRES

**M. S. Perry Ryan (Spadina):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Comme les Américains songent à étendre au sud de la frontière le système ABM Safeguard, avec la menace d'explosions nucléaires qu'il comporte, pourquoi, devant la grande possibilité que des millions de Canadiens perdent la vue à cause du feu de l'explosion ou soient autrement atteints par les radiations, les abris de Toronto ne sont-ils pas convenablement aménagés ni marqués, ce qui s'applique aussi, je crois, à tous les abris d'un bout à l'autre du Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question du député au ministre revêt la forme d'instances. Il devra supposer qu'elle sera prise en considération.

**M. Ryan:** A dix heures.

### RADIO-CANADA

#### LA FERMETURE DE CERTAINES STATIONS

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État ou au secrétaire d'État suppléant. L'honorable représentant peut-il nous dire si le ministre en question songe à supprimer des stations de radio et de télévision de Radio-Canada, dans certaines régions éloignées, et si ces projets seront définitifs demain?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question pourrait, je pense, être inscrite au *Feuilleton*.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, puis-je la poser différemment et demander si le secrétaire parlementaire va nous donner l'as-

surance qu'on va renoncer à supprimer des stations de Radio-Canada à Terre-Neuve et au Labrador?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je vais faire part de ces instances à mon collègue le secrétaire d'État.

### LES CÉRÉALES

#### LE BLÉ—LES ENTRETIENS AVEC LA SASKATCHEWAN AU SUJET D'ÉCHANGES

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de la Commission du blé. Comme, d'après le premier ministre de la Saskatchewan, son gouvernement n'obtient pas la collaboration complète du gouvernement fédéral et de la Commission canadienne du blé, le ministre ou la Commission ont-ils consulté ce dernier à propos de l'échange qu'il propose d'environ 25 millions de boisseaux de blé cette année?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État):** Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons expliqué très nettement au premier ministre de la Saskatchewan pourquoi les transactions dont il parle ne sont ni judicieuses, ni dans l'intérêt des cultivateurs canadiens.

**M. Skoberg:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. La Commission du blé et le ministère de l'Industrie et du Commerce ont-ils perdu de vue les possibilités de vente signalées dans la déclaration du premier ministre de la Saskatchewan?

**L'hon. M. Lang:** Non, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Passons à l'ordre du jour. Le député de Cape Breton-East Richmond soulève, je crois, la question de privilège.

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos du régime de présence des ministres, inauguré à la Chambre il y a quelque temps par le premier ministre. En fait, l'absence prédéterminée de ministres pourrait être prise pour une atteinte au droit que possèdent les députés à toutes les conditions nécessaires pour poser des questions à la Chambre. Autrement dit, si un député veut élucider une situation critique, il est très facile par l'absence prédéterminée d'un ministre, grâce au régime de présence, d'en fausser tous les éléments pendant qu'un député cherche peut-être à tirer les choses au clair ou à prévenir cette situation. Je